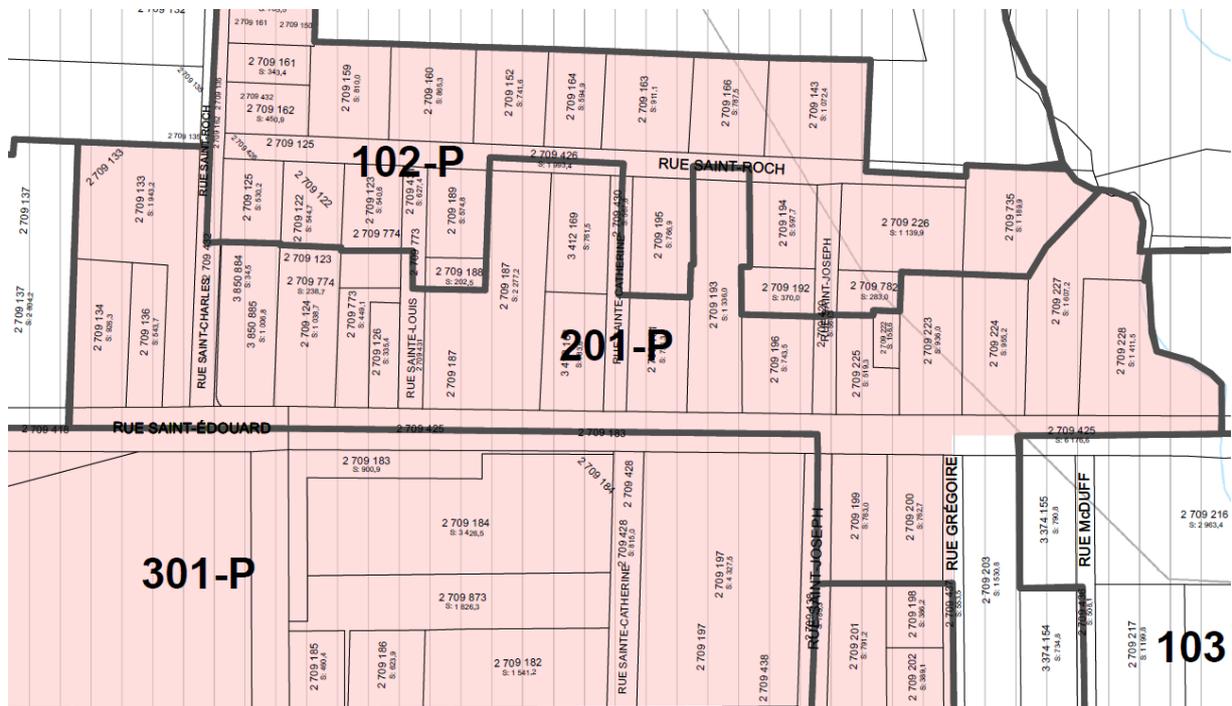


AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET TOUCHANT PLUS PARTICULIÈREMENT LES ZONES 301-P et 201-P.

AVIS EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL TIENDRA UNE SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION QUANT À L'OBJET ET AUX CONSÉQUENCES DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « RÈGLEMENT NUMÉRO 434-20-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES POUR LA ZONE 301-P ET LA MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES 201-P ET 301-P ».



Celui-ci a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 7 mars 2016. Il contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce règlement est de permettre l'usage «Centres d'accueil» dans la zone 301-P et de modifier les limites de cette zone en y incluant un lot faisant actuellement parti de la zone 201-P, afin d'y autoriser un projet de centre d'accueil et d'intégration de nouveaux arrivants.

La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **lundi, le 4 avril à 19 h 50** à la salle municipale, située au 930, rue du Centre à Saint-Jude. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 940, rue du Centre à Saint-Jude durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Jude, ce 8^e jour du mois de mars 2016

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière